

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Elle sera, comme le compte administratif 2023 et la présentation du débat d'orientation budgétaire, disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

Le projet de budget 2024 a été bâti sur les bases du débat d'orientation budgétaire.

Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 9 416 993,47 €.

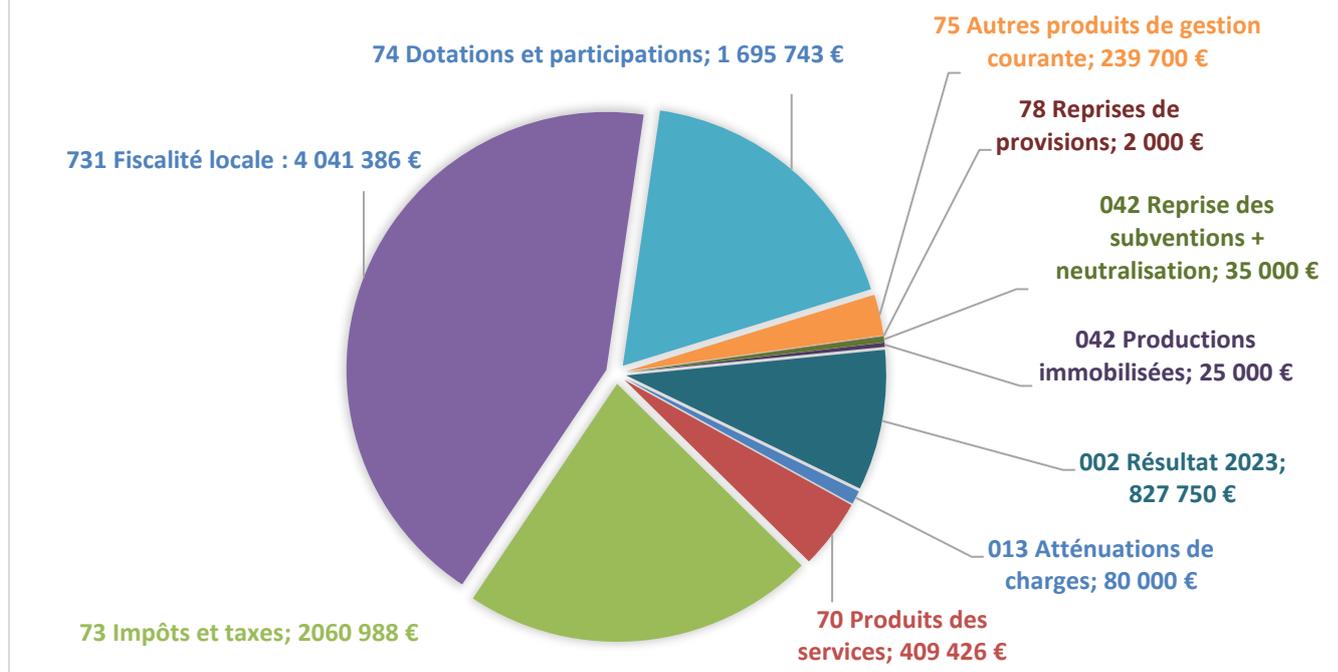
- Recettes :

Les recettes de la section de fonctionnement se répartissent ainsi qu'il suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2023 et 2024

Chapitre	BP + DM 2023	BP 2024
013 – Atténuations de charges	101 300,00	80 000,00
70 – Produits des services	427 306,42	409 426,00
73 – Impôts et taxes	2 059 188,00	2 060 988,00
731 – Fiscalité locale	3 889 572,00	4 041 386,00
74 – Dotations et participations	1 721 861,20	1 695 743,00
75 – Autres produits de gestion courante	259 430,52	239 700,00
77 – Produits spécifiques	6 170,00	0,00
78 – Reprises sur provisions	3 000,00	2 000,00
042 – Productions immobilisées	25 000,00	25 000,00
042 – Etalement de charges + reprise de subventions	50 000,00	35 000,00
002 – Résultat antérieur	832 580,26	827 750,47
TOTAL	9 395 408,40	9 416 993,47

RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Chapitre 013 Atténuations de charges : ce chapitre concerne les remboursements sur rémunérations des agents.

Chapitre 70 Produits des services : correspondent aux recettes générées par le musée Charles VII – Pôle de la Porcelaine, la bibliothèque, les activités périscolaires et extrascolaires, le Pôle d’Enseignements Artistiques et la restauration scolaire ainsi que le remboursement par la Mission Locale du salaire de l’agent mis à disposition.

Chapitre 73 Impôts et taxes : il s’agit de l’attribution de compensation versée par Bourges Plus et du Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources.

Chapitre 731 Fiscalité locale : les recettes estimées comprennent le produit fiscal attendu, la taxe sur les pylônes, la taxe sur la consommation finale d’électricité, la taxe de séjour, les droits de place et les droits de mutation.

Chapitre 74 Dotations et participations : comprennent la DGF, la Dotation de Solidarité Rurale, l’attribution de compensation pour pertes fiscales et domaniales, le FCTVA sur les dépenses de fonctionnement éligibles et les diverses compensations fiscales.

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante : ces recettes comprennent les loyers de la Gendarmerie et de la Maison de santé ainsi que la redevance gaz du SDE18.

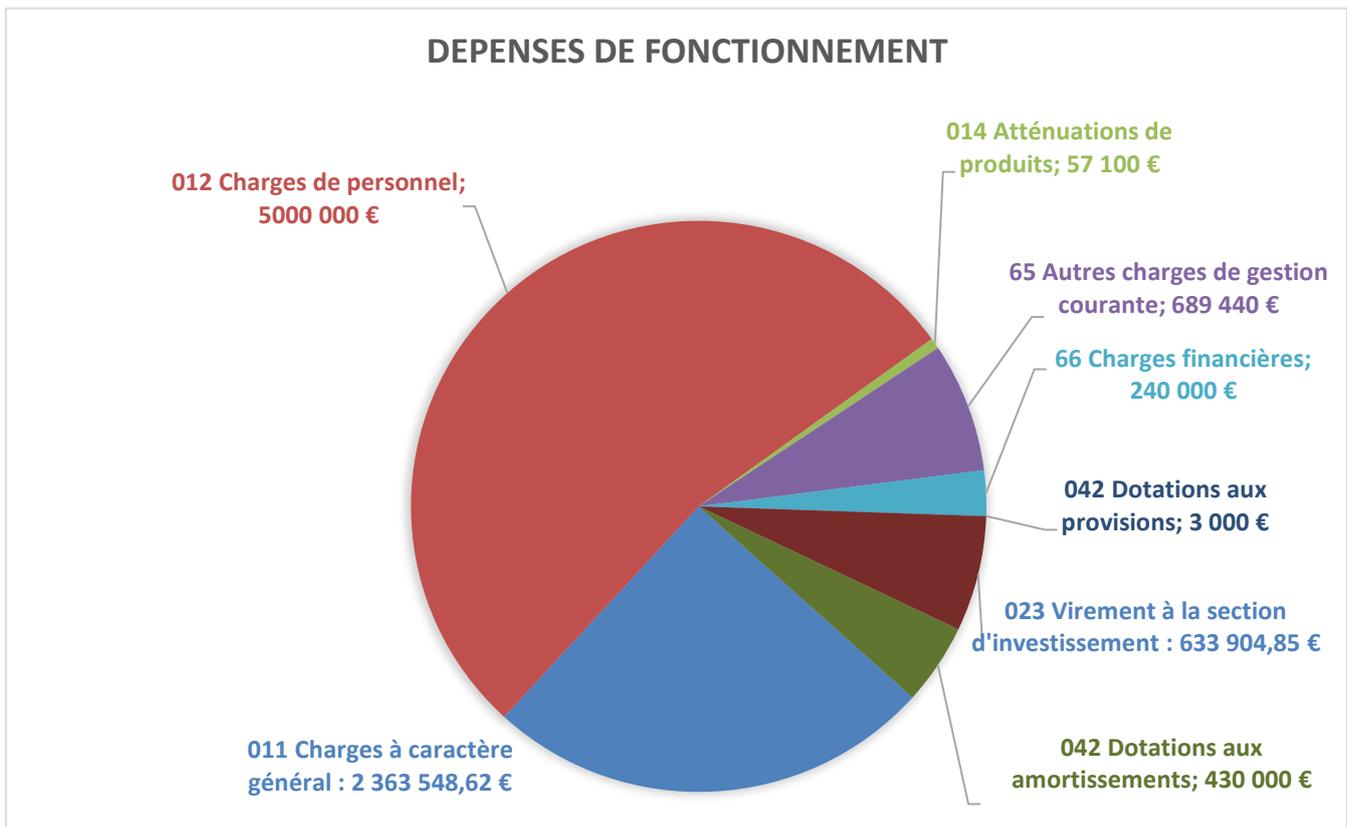
Chapitre 042 : Production immobilisée (*Travaux en régie*) : le montant prévu est de 25 000 € et correspond aux frais de personnel et à l’achat de fournitures pour des opérations d’investissement réalisées par les services municipaux.

- Dépenses :

Elles se décomposent comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2023 et 2024

Chapitre	BP + DM 2023	BP 2024
011 – Charges à caractère général	2 594 728,62	2 363 548,62
012 – Charges de personnel	4 720 300,00	5 000 000,00
014 – Atténuations de produits	62 100,00	57 100,00
65 – Autres charges de gestion courante	664 891,00	689 440,00
66 – Charges financières	228 433,78	240 000,00
67 – Charges spécifiques	9 000,00	0,00
68 – Dotations aux provisions	2 587,00	3 000,00
023 – Virement à l'investissement	683 368,00	633 904,85
042 – Dotations aux amortissements	430 000,00	430 000,00
TOTAL	9 395 408,40	9 416 993,47



Chapitre 011 Dépenses à caractère général : entretien des bâtiments et des véhicules, petits équipements, dépenses d'énergie, assurances.

Chapitre 012 Charges de personnel.

Chapitre 014 Atténuations de produits : le fonds de péréquation intercommunal et communal est estimé à 50 000 €.

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante : elles comprennent les indemnités des élus, les contributions aux organismes auxquels la commune adhère (*SDE18, syndicat du canal de Berry*), les subventions aux associations et au CCAS, les hébergements de logiciels en nuage et le financement des bourses à projet et aide au permis de conduire.

Chapitre 66 Intérêts de la dette.

Chapitre 023 Virement à la section d'investissement : le virement prévisionnel est de 633 904,85 € en 2024.

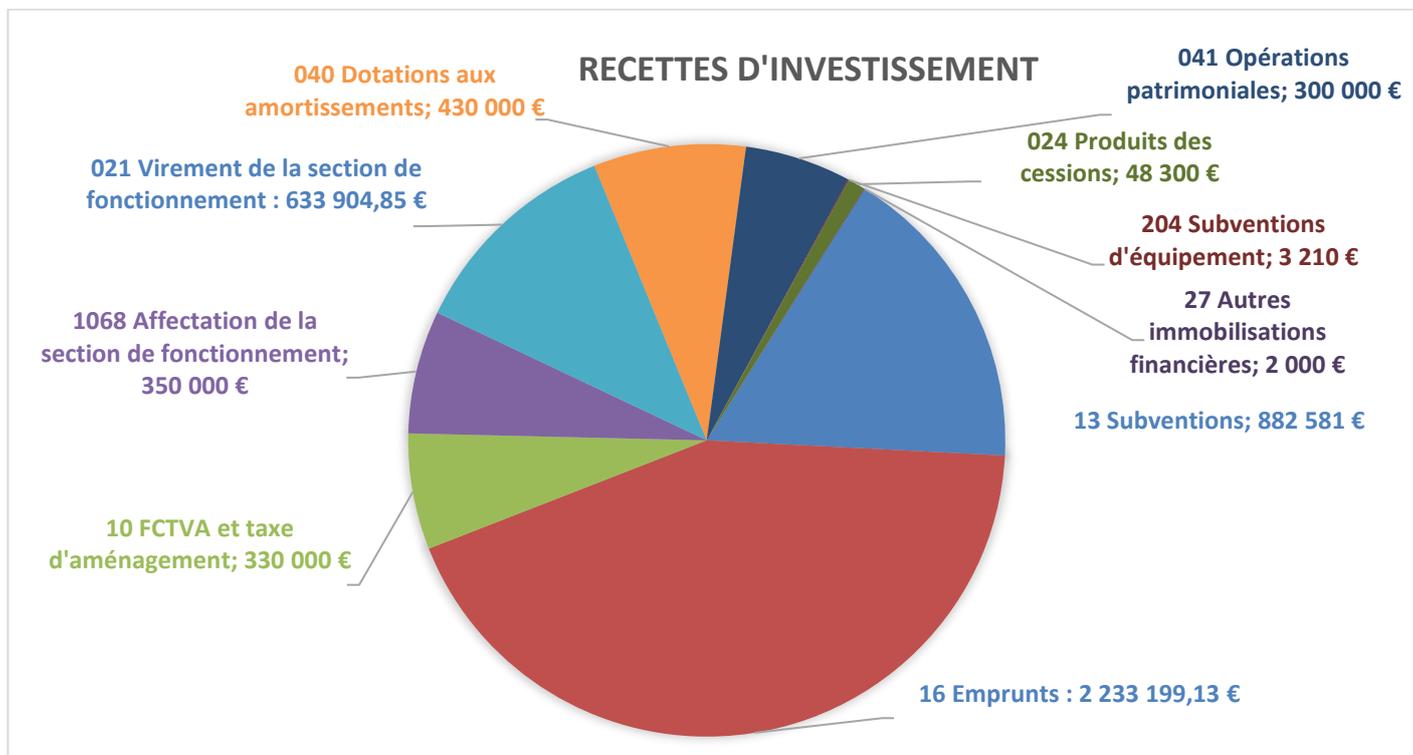
Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 5 213 194,49 €.

- Recettes :

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2023 et 2024

Chapitre	BP + DM 2023	BP 2024
001 Solde d'exécution reporté	182 685,31	
13 Subventions	873 936,45	882 580,71
16 Emprunts	1 774 112,36	2 233 199,13
10 FCTVA, taxe d'aménagement	272 843,32	330 000,00
1068 Affectation de la section de fonc.	800 000,00	350 000,00
024 Produits des cessions	50 000,00	48 300,00
021 Virement prévisionnel	683 368,00	633 904,85
040 Opérations d'ordre	460 000,00	430 000,00
041 Opérations patrimoniales	450 000,00	300 000,00
204 – Subventions d'équipement		3 209,80
21 – Autres recettes diverses	5 000,00	
27 – Autres immobilisations financières		2 000,00
TOTAL	5 551 945,44	5 213 194,49

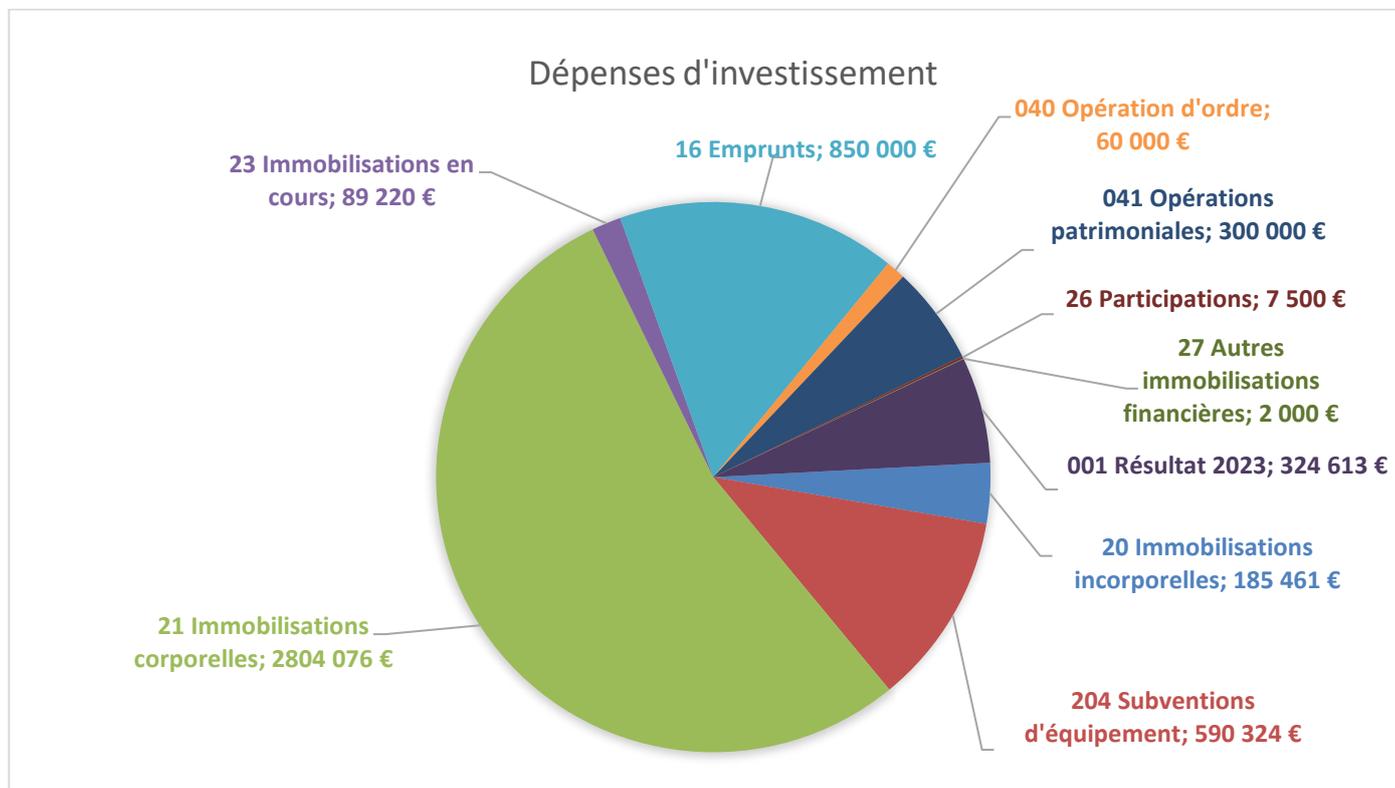


L'équilibre du budget est assuré par un emprunt d'équilibre de 2 233 199 € (*nouvel emprunt de 1 233 199 € et report de 1 000 000 €*). Des demandes de subventions ont été déposées pour la réfection de la place Edouard Servat, pour la réfection d'un court de tennis et pour l'acquisition d'une borne numérique tactile à l'Hôtel de ville. En cas d'attribution, la recette sera inscrite lors d'une décision modificative et viendra réduire le recours à l'emprunt. Le remboursement de FCTVA est estimé à 300 000 € et les recettes d'amortissements sont de 430 000 €.

- Dépenses :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2023 et 2024

Chapitre	BP + DM 2023	BP 2024
10 Dotations, fonds divers	2 000,00	
20 Immobilisations incorporelles	172 868,74	185 461,10
204 Subventions d'équipement	334 877,43	590 324,44
21 Immobilisations corporelles	3 465 885,26	2 804 076,37
23 Immobilisations en cours	146 314,01	89 219,65
16 Emprunts	850 000,00	850 000,00
040 Opérations d'ordre	125 000,00	60 000,00
041 Opérations patrimoniales	450 000,00	300 000,00
26 - Participations	5 000,00	7 500,00
27 – Autres immobilisations financières		2 000,00
001 Résultat antérieur		324 612,93
TOTAL	5 551 945,44	5 213 194,49



Les principaux projets de l'année 2024 sont les suivants :

- Sécurisation de la maisonnette place du général Leclerc : 22 000 €
- Réfection d'un court de tennis : 33 000 €
- Eclairage LED de la salle de tennis de table : 30 000 €
- Sécurisation et contrôle d'accès au PEA : 21 000 €
- Installation d'une alarme incendie au centre technique municipal : 20 000 €
- Travaux au Chemin Blanc : 100 000 €
- Travaux d'aménagement devant le collège : 50 000 €
- Restauration du tableau « Jeanne d'Arc en prière » : 45 000 € (*exposé dans la Collégiale*)
- Réfection du bassin nautique couvert : 300 000 € (dans le cadre d'une ACP)
- Réfection de la rue Gilbert Demay : 532 840 € (dans le cadre d'une ACP)
- Réfection du bâtiment des services techniques : 330 000 € (dans le cadre d'une ACP)
- Agrandissement du cimetière : 150 000 € (dans le cadre d'une ACP)